



Incompatibilité santé avec poste actuel

Par **cilaxe13**, le **17/12/2012** à **17:29**

Bonjour,

J'ai été diagnostiquée avec une colopathie fonctionnelle il y a de cela deux mois.

Je suis Responsable qualité dans les produits laitiers et une de mes fonctions est de gérer des appels d'offre et réaliser des dégustations pour le suivi de mes produits. C'est ce qui a accentué ma colopathie, mois après mois.

Mes supérieurs en ont été informés car je devais stopper les dégustations pour me préserver en pensant que cela allait passer. Ils ont accepté temporairement mais, du coup, je ne peux remplir toutes mes fonctions.

Cette maladie n'ayant aucun traitement, cela ne s'améliorera pas, et mon poste, à terme ne pourra plus me convenir.

Comment dois-je faire pour demander, soit mon reclassement, en passant par une formation, ou non, soit un licenciement à l'amiable?

Je ne sais pas à qui je dois en parler en premier : les RH, la médecine du travail, mes supérieurs, ... ??

Merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **13:35**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas...

C'est le Médecin du Travail qui est compétent pour décider soit d'une aptitude sous réserves soit d'une inaptitude à ce poste, ce qui obligerait l'employeur à vous reclasser...

Vous pouvez demander à tout moment que l'on vous y convoque...